



RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 04366
Numéro SIREN : 513 646 653
Nom ou dénomination : LBCD

Ce dépôt a été enregistré le 03/10/2017 sous le numéro de dépôt 15939

57A5929
DGFIP N° 2050-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

①

BILAN — ACTIF

Désignation de l'entreprise :		LBCE SASU		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2	
Adresse de l'entreprise		26 rue Louis AMPERE ZI Les Chanoux 93330 NEUILLY-SUR-MARNE		Durée de l'exercice précédent *		1 2	
Numéro SIRET *		5 1 3 6 4 6 6 5 3 0 0 0 3 2		Néant ☐			
				Exercice clos le,		3 1 1 2 2 0 1 6	
				Brut		Amortissements, provisions	
				1		2	
				Net		3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
Frais d'établissement *		AB		AC			
Frais de développement *		CX		CQ			
Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG			
Fonds commercial (I)		AH		AI			
Autres immobilisations incorporelles		AJ					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL					
Terrains		AN		AO			
Constructions		AP		AQ			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS			
Autres immobilisations corporelles		AT		AU		17 784 17 741 43	
Immobilisations en cours		AV		AW			
Avances et acomptes		AX		AY			
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT			
Autres participations		CU		CV			
Créances rattachées à des participations		BB		BC			
Autres titres immobilisés		BD		BE			
Prêts		BF		BG			
Autres immobilisations financières *		BH		BI		2 400 2 400	
TOTAL (II)		BJ		BK		20 184 17 741 2 443	
Matières premières, approvisionnements		BL		BM			
En cours de production de biens		BN		BO			
En cours de production de services		BP		BQ			
Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
Marchandises		BT		BU			
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW			
Clients et comptes rattachés (3)*		BX		BY		154 449 154 449	
Autres créances (3)		BZ		CA		865 865	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC			
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD		CE		81 000 81 000	
Disponibilités		CF		CG		479 361 479 361	
Charges constatées d'avance (3)*		CH		CI			
TOTAL (III)		CJ		CK		715 676 715 676	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer		(IV) CW					
Primes de remboursement des obligations		(V) CM					
Écarts de conversion actif *		(VI) CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO		1A		735 860 17 741 718 119	
Receivables (1) Dont droit au bail *				CP		(3) Part à plus d'un an : CR	
2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes							
Classe de réserve de propriété *				Stocks :		Créances :	

SAGE Experts-comptables Janvier 2017 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2017

Designation de l'entreprise		LBCD SASU		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 75 000)	DA	75 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	7 500		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG	323 703		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	188 485		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (II)	DL	594 688		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (III)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	75		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	2 526		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	4 848		
	Dettes fiscales et sociales	DY	106 682		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	9 300		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	123 431			
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	718 119		
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	IF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	IG	123 431			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	75			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2017

Formulaire obligatoire, article 53 A
du Code général des impôts.

Designation de l'entreprise : LBCD SASU				Néant ☐ *				
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC			
	Production vendue	FD		FE	FF			
			biens *					
	services *	FG	428 132	FH	FI	428 132		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	428 132	FK	FL	428 132		
	Production stockée *			FM				
	Production immobilisée *			FN				
	Subventions d'exploitation			FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP				
	Autres produits (1) (11)			FQ	2			
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	428 134		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	63 820	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	3 021	
	Salaires et traitements *					FY	68 503	
	Charges sociales (10)					FZ	46 519	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	304	
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	10	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	182 177	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	245 957	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 233	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	2 233	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	12 500	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	12 500	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(10 267)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	235 690	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		LBCD SASU		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)					HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)					IJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)					HK	47 205
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					HL	430 367
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					HM	241 882
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)					HN	188 485
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	— Crédit-bail mobilier *		HP	
			— Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6 ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	28 849
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6 14 537 obligatoires	A9 14 312		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

Désignation de l'entreprise LBCE SASU										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
						au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2	KP		KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3	KS		KT		KU		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	1 300	KW		KX		
		Matériel de transport *			KY	5 700	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	10 784	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	17 784	LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U	40 000	8V		8W			
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	2 400	1U		1V			
TOTAL IV				LQ	42 400	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG	60 184	OH		OJ	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
				par virement de poste à poste		3		4		4	
				1		2					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LX		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK		ML		
		Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM		MN	1 300	MO	1 300	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	5 700	MR	5 700	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	10 784	MU	10 784	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG		NH	17 784	NI	17 784	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		M7		OW	
Autres participations		IO		OX	40 000	OY		OZ			
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	2 400	2G	2 400		
TOTAL IV		I3		NI	40 000	NK	2 400	2H	2 400		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		OK	40 000	OL	20 184	OM	20 184

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2017

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 6

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : LBCD SASUNéant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2014, ligne « Provisions réglementées »).

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise LBCD SASU

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions :	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencement et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencement, aménagement divers	QD	1 121	QE	179	QF		QG	1 300
	Matériel de transport	QH	5 700	QI		QJ		QK	5 700
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	10 615	QM	125	QN		QO	10 741
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	17 436	QV	304	QW		QX	17 741
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	17 436	ØP	304	ØQ		ØR	17 741

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II	N7	N8	N6	N7	N8	N9			
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			
Constructions :	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Inst. gales, agencement et am. des entr.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencement divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Fournillages récap. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM				NO	
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU		NV	
Total général non venant (NP + NO + NR)	NW		Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

★

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>LBCD SASU</u>					Néant ☒ ★
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
	1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	ID	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisa- tions financières (1) *	6A	6B	6C	
		6E	6F	6G	
		6J	6K	6L	
		6M	6N	6O	
		6P	6Q	6R	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2017

Désignation de l'entreprise : LBCD SASU				Néant ☐ *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières		UT	2 400	UV		UW	2 400	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA						
	Autres créances clients		UX	154 449		154 449			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO)		ZI						
	Personnel et comptes rattachés		UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	865		865			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
		Divers	VP						
	Groupe et associés (2)		VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR						
	Charges constatées d'avance		VS						
TOTAUX				VT	157 714	VU	155 314	VV	2 400
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	75		75				
	à plus d'1 an à l'origine	VH							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A							
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	4 848		4 848				
Personnel et comptes rattachés		8C	10 257		10 257				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	18 332		18 332				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	43 592		43 592				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	34 502		34 502				
	Obligations cautionnées	VX							
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J							
Groupe et associés (2)		VI	2 526		2 526				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	9 300		9 300				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ							
Produits constatés d'avance		8L							
TOTAUX				VY	123 431	VZ	123 431		
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				



13

LBCD SASU

S.A.S.U. au capital de 75 000,00 Euros

Siège social : 26 rue Louis AMPERE

ZI Les Chanoux

93330 NEUILLY-SUR-MARNE

R.C.S : BOBIGNY 513 646 653

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 26/06/2017**

Le 26/06/2017, à 16 Heure

Monsieur Louis BOURGUIGNON, actionnaire unique de la société **LBCD SASU**, s'est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par l'actionnaire unique présent.

Monsieur Louis BOURGUIGNON, préside la séance en qualité de président. Le Président constate que l'actionnaire présent remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le justificatif de la convocation régulière de l'actionnaire unique ;
- la feuille de présence;
- le rapport de gestion du président ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
- le texte des questions écrites adressées par l'actionnaire unique dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'actionnaire unique ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2016, et quitus au Président,
- Affectation des résultats,
- Approbation de la rémunération du Président,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du Président,

Le Président ouvre la discussion. Le Président répond d'abord aux questions écrites de l'actionnaire unique. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Décision n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 lesquels font apparaître un bénéfice de **188 484,66** Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'actionnaire unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2016** faisant ressortir un bénéfice de **188 484,66** Euros. L'actionnaire unique décide d'affecter le résultat de **188 484,66** Euros, de la façon suivante :

- Au poste « Autres réserves » pour un montant de 128 484,66 Euros
 - A titre de distribution de dividendes à l'actionnaire unique pour un montant de 60 000,00 Euros
- L'actionnaire unique recevra ainsi un dividende unitaire de 60,00 Euros.

Rappel des dividendes distribués

L'actionnaire unique prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes correspondants au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts) :

Dates de clôture	Revenus éligibles à l'abattement de 40%		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2015	7 500		
2014	7 500		
2013	7 500		

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Décision n° 4

L'Assemblée Générale approuve la rémunération annuelle de Monsieur Louis BOURGUIGNON de 7.866,60 euros (Sept mille huit cent soixante-six euros et 60 cent) versé au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, en qualité de gérant et de Président.

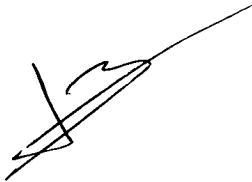
La société réglera directement les charges sociales obligatoires et complémentaires auxquelles ont droit les gérants et Présidents.

Décision n° 5

L'actionnaire unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'actionnaire unique.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

LBCD SASU

S.A.S.U. au capital de 75 000,00 Euros

Siège social : 26 rue Louis AMPERE

ZI Les Chanoux

93330 NEUILLY-SUR-MARNE

R.C.S : BOBIGNY 513 646 653

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26/06/2017 **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2016**

DEUXIEME RESOLUTION

Résultat – Affectation

L'actionnaire unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2016** faisant ressortir **un bénéfice** de **188 484,66** Euros. L'actionnaire unique décide d'affecter le résultat de **188 484,66** Euros, de la façon suivante :

- Au poste « Autres réserves » pour un montant de 128 484,66 Euros
 - A titre de distribution de dividendes à l'actionnaire unique pour un montant de 60 000,00 Euros
- L'actionnaire unique recevra ainsi un dividende unitaire de 60,00 Euros.

Rappel des dividendes distribués

L'actionnaire unique prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes correspondants au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts) :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
2015	7 500		
2014	7 500		
2013	7 500		

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Pour copie certifiée conforme

Le Président



LBCD SASU

S.A.S.U. au capital de 75 000,00 Euros

Siège social : 26 rue Louis AMPERE

ZI Les Chanoux

93330 NEUILLY-SUR-MARNE

R.C.S : BOBIGNY 513 646 653

Rapport de gestion sur les opérations **de l'exercice clos le 31/12/2016**

Louis BOURGUIGNON, actionnaire unique et président de la société LBCD SASU, soussigne, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2016, avoir établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **428 132,29** Euros contre **416 566,08** Euros au titre de l'exercice précédent.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de prestations de services.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **182 177,48** Euros pour l'exercice, contre **289 353,89** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **63 820,28** Euros au 31/12/2016 contre **50 424,85** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **3 021,18** Euros au 31/12/2016 contre **6 128,33** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **68 502,76** Euros au 31/12/2016 contre **91 490,95** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **46 518,75** Euros au 31/12/2016 et **40 819,22** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **304,36** Euros au 31/12/2016 contre **561,82** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **-10 267,24** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **0** Euros au 31/12/2016, contre **-33,00** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **188 484,66** Euros contre un bénéfice de **134 853,32** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

67

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **20 183,82** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **17 740,68** Euros, soit un montant net de **2 443,14** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **42 747,50** Euros.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **715 675,68** Euros, contre **486 286,40** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **594 687,95** Euros, contre **473 703,29** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à **123 430,87** Euros contre **55 926,98** Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **428 134,38** Euros au 31/12/2016, contre **430 343,21** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à **245 956,90** Euros, contre **140 989,32** Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **31/12/2016** fait ressortir un **bénéfice** de **188 484,66** Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au poste « Autres réserves » pour un montant de 128 484,66 Euros
- A titre de distribution de dividendes à l'associé unique pour un montant de 60 000,00 sur les trois derniers exercices (art. 243 Bis du Code général des impôts) Euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
2015	7 500		
2014	7 500		
2013	7 500		

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre Président, pour l'exercice écoulé.

Fait à NEUILLY-SUR-MARNE
Le 06/06/2017

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.